

RÉGLEMENT D'UTILISATION DE LA SALLE MUNICIPALE

L'état des lieux se fait AVANT et APRÈS la manifestation.

01- Tables et chaises.

Lors de la mise en place des tables, ne pas les «glisser» mais les soulever.

Après nettoyage, ranger les tables et chaises dans le local prévu à cet effet (chaises par lot de 10).

02- Déchets divers.

Les déchets doivent être déposés dans les conteneurs réservés à la Salle Municipale. Ces derniers doivent être déposés dans le bâtiment réservé aux poubelles près de la route départementale.

Le tri des déchets doit être effectué dans les poubelles respectives (déchets/verres/emballages)

03- Le nettoyage.

Le matériel nécessaire pour l'entretien des locaux est mis à votre disposition, les produits ne sont pas fournis. **Le parquet doit UNIQUEMENT être balayé.**

Les utilisateurs de la salle apprécieront de trouver une salle propre et bien entretenue, nous leur demandons de respecter le matériel mis à leur disposition.

Toute dépréciation constatée sera facturée à l'utilisateur.

04- Le téléphone. (05 46 93 64 49)

Un téléphone est mis à votre disposition Il vous permet d'appeler les numéros d'urgence, dont::

- le 15 (SAMU), le 17 (gendarmerie) et le 18 (Ipompiers).

05- Les issues de secours

Les tables doivent être disposées de telle sorte que les portes soient facilement accessibles et permettent une évacuation rapide de la salle en cas de sinistre.

06- Accès WIFI GRATUIT

1/ Activez votre WIFI et recherchez le réseau « Le Phare »

2/Ouvrez votre navigateur sur n'importe quelle adresse web, vous serez automatiquement redirigé vers le portail d'accès

3/Choisissez « inscription », entrez votre email et un mot de passe. Acceptez les conditions générales et les offres partenaires et cliquez sur « accéder à internet »

4/vous recevez un email (dans 15 mn max) et cliquez sur le lien qu'il contient. Vous êtes connecté.

Signatures des 2 parties

Faire précéder la signature de «Lu et approuvé»

	LE LOCATAIRE	LE REPRESENTANT DE LA COMMUNE
AVANT LA MANIFESTATION		
APRES LA MANIFESTATION		